

Rapport phytosanitaire grandes cultures et herbages 2021

1. Contrôle des organismes particulièrement dangereux.

1.1 Chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera*) (Cf. rapport de l'Inspectorat phytosanitaire)

Vu la présence dès 2017 de chrysomèles dans le Chablais, des mesures spécifiques à la rotation ont été établies encore en 2021. L'interdiction de cultiver du maïs après du maïs a été mise en œuvre avec succès. En 2021, un insecte a été capturé sur une parcelle à Duillier (3^{ème} année consécutive). Si dans le Chablais, quelques captures étaient encore enregistrées dans le Valais voisin en 2020, cette année aucune capture n'a été signalée. Les restrictions de rotations ont donc pu être levées pour cette région. Pour 2022, les mesures de lutte obligatoire sont toutefois reconduites sans modification pour La Côte.

1.2 Ambrosie à feuille d'armoise (Cf. rapport de l'Inspectorat phytosanitaire)

Les parcelles agricoles concernées sont suivies par l'Inspectorat phytosanitaire ou la SPP. Aucun problème notable de lutte n'a été constaté. Le conseil vise à éviter toute floraison dans les parcelles et limite donc la mise en place de certaines cultures (tournesol, soja) ou la fauche courant juillet.

L'Inspectorat phytosanitaire réalise le suivi des organismes de quarantaine et des organismes particulièrement dangereux également en grandes cultures, le résultat complet de ce suivi est présenté dans son rapport annuel.

2. Observations des autres organismes nuisibles

2.1 Céréales

Adventices

Quelques échantillons de graminées principalement vulpin et ray-grass ont été transférés à ACW afin de tester l'efficacité des différentes familles d'herbicide. Des pertes d'efficacité sont constatées dans différentes régions autant avec les herbicides HRAC A et B.

Actuellement, une résistance largement diffusée de l'agrostide concernant le groupe B est connue et une progression de la résistance du ray-grass concernant les groupes A, B et G est constatée (La Côte, Pied-du-Jura, Gros-de-Vaud). Quelques cas de résistance croisée sur les groupes A et B sont connues pour l'agrostide et le ray-grass. La situation concernant le vulpin est en cours d'évolution, des résistances au groupe HRAC B sont nouvellement connues.

Les conditions propices en fin d'automne 2021 ont permis des désherbages sans produits foliaires afin de limiter la pression de sélection.

Maladies

L'absence de pluviométrie en avril a fortement limité le développement des maladies foliaires en début de cycle. Par la suite, les conditions humides rencontrées dès le mois de mai ont contribué au développement des maladies foliaires telles que la septoriose pour le blé ou l'helminthosporiose pour l'orge.

Peu présent en début de cycle, l'oïdium a été « lavé » par les abondantes précipitations enregistrées en mai, limitant fortement son développement, même sur variétés sensibles. Apparue tardivement dans la saison, la rouille jaune du blé n'a été que très peu observée dans les parcelles du réseau. Hors réseau, certaines parcelles avec variétés sensibles (Claro, Forel) ont été plus significativement touchées. Le coup de chaud de mi-juin a toutefois permis de stopper la progression de la maladie dans la majorité des situations. Absente jusqu'au 20 juin au sein du réseau, la rouille brune n'a apparemment concerné que les parcelles avec variétés sensibles, en toute fin de cycle de végétation.

Le piétin-verse du blé n'a été que très rarement observé ce printemps, malgré un risque climatique moyen. Cela confirme la moindre importance de cette maladie depuis quelques années dans nos régions.

La floraison du blé a été globalement plus tardive suite au printemps frais. Les semis d'octobre ont généralement bénéficié de conditions sèches à la floraison alors que les semis de novembre ont fleuri dans des conditions plus humides, plus favorables à la contamination des épis par la fusariose.

Même si dans certains secteurs un certain nombre de lots, notamment les blés durs, ont été déclassés voire refusés à cause de teneurs en mycotoxines trop élevées, cette problématique est à priori demeurée modérée au niveau suisse. Les conditions plutôt fraîches qui ont suivi la floraison ont sans doute limité le développement de *Fusarium graminearum* et son impact sur la qualité des récoltes, malgré les conditions très humides rencontrées avant et pendant les moissons.

Voir : Réseau d'observation des maladies de l'orge 2021 et Réseau des maladies du blé 2021 sur www.agrometeo.ch et www.vd.ch/agriculture.

2.2 Pomme de terre

Mildiou

Les conditions favorables au mildiou ont généré un développement rapide du mildiou avec un premier foyer annoncé le 24 juin à Penthérez. Les conditions météo ont continué à favoriser le développement de la maladie en provoquant de nombreux foyers (p. ex. Corcelles le Jorat, Corrençon, Goumoens, Grandson, Grange-Marnand, Mézery, Penthérez, Poliez-le-Grand, Syens, Vulliens). Toutes les régions de production ont été touchées. C'est seulement à la mi-août que les précipitations ont diminué permettant une fin de production plus sereine. D'autres foyers provenant d'autres régions ont été annoncés sur www.phytobre.ch.

Insectes

Le vol de doryphore a parfois été massif et prolongé. Les vols échelonnés ont rendu le contrôle de ce ravageur particulièrement difficile. Une vingtaine d'autorisations pour des renouvellements de traitement avec d'autres substances que Spinosad ont été nécessaires.

2.3 Maïs

Insectes

Les conditions ont été peu propices au vol des papillons. Les dégâts sur les plantes ont été moyens à forts selon les régions. Les régions de La Côte et du Chablais ont à nouveau été particulièrement touchées.

Voir le réseau d'observation de la pyrale du maïs 2021 sur www.agrometeo.ch.

2.4 Colza

Insectes

L'hiver 2020/2021 a été légèrement plus doux que la norme 1981-2010 et surtout copieusement arrosé. Avec des précipitations régulières en décembre et un mois de janvier particulièrement humide, de nombreuses parcelles de colza ont souffert de cet excès d'eau. Ces conditions hydromorphes ont d'ailleurs renforcé l'impact des gels rencontrés en sortie d'hiver.

Après un début de mois de février doux, un épisode très froid, marqué par des gelées intenses, a concerné l'ensemble des régions du 11 au 14 février. Ces forts gels ont souvent engendré une importante défoliation des colzas en sortie d'hiver et les ont stoppés dans leur reprise. Les dégâts ont été d'autant plus importants que les cultures étaient porteuses de larves et/ou souffraient d'hydromorphie.

Le retour de conditions plus clémentes à partir du 15 février a permis à la végétation de redémarrer et les températures très douces enregistrées dans la seconde quinzaine de février ont été favorables au développement des colzas. A fin février, un début d'élongation des tiges était observé dans la grande majorité des parcelles du réseau avec des tiges atteignant déjà 5 cm en région précoce.

A la faveur d'un temps doux et ensoleillé, le vol des charançons s'est généralisé en toutes régions à partir du 20 février. Les conditions climatiques ont été favorables aux charançons jusqu'à début mars avant de se dégrader par la suite, sans pour autant ralentir l'activité du ravageur dont la dynamique de vol s'est maintenue à un niveau très élevé.

Les premiers méligèthes ont également été capturés début mars. La présence de ce coléoptère si tôt dans la saison ne s'est pas révélée problématique puisque les colzas n'avaient pas encore atteint le stade de début de sensibilité aux dégâts de méligèthes.

Les conditions climatiques fraîches et tourmentées rencontrées par la suite n'ont pas favorisé une avancée rapide des stades des colzas. Les températures douces enregistrées à fin mars ont permis aux premières fleurs de s'ouvrir dans les parcelles très précoces alors que les boutons étaient encore en formation dans la très majorité des parcelles.

Les conditions quasi estivales des derniers jours de mars ont contribué au retour des méligèthes dans les parcelles et parfois de façon importante. Le vol de ce ravageur a été globalement de même intensité que celui enregistré l'année dernière.

Les fortes gelées enregistrées autour du 8 avril (jusqu'à -9°C au sol dans certaines zones de plaine peu ventilées) ont souvent accentué les dégâts de charançons en engendrant l'éclatement des tiges fortement piquées.

En revanche, cet épisode de froid n'a, à priori, eu qu'un impact limité sur les fleurs puisque la floraison était bien souvent à peine engagée dans les secteurs concernés.

Bien que présentes dans les parcelles, l'activité des méligèthes a été fortement réduite par ces gels matinaux. Les comptages sur plante réalisés à ce moment-là ont indiqué une présence très limitée voire nulle du ravageur sur les inflorescences.

A mi-avril, la floraison était bien engagée en plaine alors que la plupart des parcelles situées en altitude allaient voir leurs boutons s'ouvrir généreusement, marquant ainsi la fin de la période de sensibilité du colza aux méligèthes.

Dans le cadre du réseau d'observations, les interventions réalisées ce printemps ont ciblé prioritairement les charançons (56% des parcelles protégées) alors que la lutte contre les méligèthes n'a été entreprise que dans un tiers des situations. A noter que 40% des parcelles du réseau ont été conduites sans insecticide !

Voir les réseaux d'observation des insectes du colza 2021 (automne et printemps) sous www.vd.ch/agriculture.

2.5 Betteraves sucrières

Insectes

Les conditions de levées étant à nouveau perturbées, le contrôle des altises a nécessité certaines fois des interventions spécifiques. Le retour des précipitations mais probablement également une production de betteraves plus extensive a retenu les interventions (env. 150 ha traités). Les autres ravageurs (teigne, pégomyie) n'étaient que peu présents dans les cultures.

Une autorisation pour cas particulier a permis l'homologation pour 2021 du spirotetramat et de l'acétamipride contre les pucerons vecteurs de viroses. Les dégâts importants de 2020 laissaient présager un risque important. Un réseau d'observation commun entre le CBS et les cantons romands a permis de suivre la progression des pucerons qui à chaque fois ont été identifiés par Agroscope. Des autorisations régionales de traiter ont été données afin de permettre un contrôle ciblé. Les conditions maussades ont cependant retenu le vol des insectes.

Maladies

C'est seulement fin juillet, que les premiers foyers de jaunisse virale (*Beet Mild Yellowing Luteovirus et Beet Yellow Virus*) ont été visibles. La météo n'a pas été favorable à la transmission de ces maladies.

Dès fin-août, des jaunissements dus au syndrome des basses richesses provoqué par une protobactérie (*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*) se sont à nouveau superposés aux viroses. Cette maladie a progressé dans le Chablais et au-delà de Nyon.

Vu la décoloration importante par les maladies précédentes, la pression cercosporiose a été très difficile à évaluer. Les conditions fraîches n'ayant pas été favorables les interventions bien placées ont permis de contenir la maladie. L'érosion de l'efficacité est néanmoins réelle et l'abandon de l'époxyconazole (dès 2022) pourrait provoquer des impasses.

Les rendements finaux restent dans la moyenne des dernières années mais avec des teneurs en sucre (trop) faibles (13 à max 17%).

Le canton, sous l'impulsion du Chef de département, a pris des mesures de soutien à la production de betteraves, ceci a permis de limiter les pertes économiques pour les producteurs.

2.6 Mildiou du tabac

Le 5 août un foyer de mildiou a à nouveau été signalé dans la Broye. Les conditions météorologiques ont été propices au développement de la maladie mais sans développement massif dans notre canton.

(Source : J-F Vonnez, Service vulgarisation tabacole).

2.7 Pois protéagineux

Tordeuse

La collaboration avec l'ASS mise en place dès 2018, pour le suivi de ce ravageur dans les parcelles de pois semences, s'est poursuivie cette année. Les conditions n'ont pas été favorables à ce ravageur.

Voir réseau d'observation du pois 2021 sur www.vd.ch/agriculture.

La météo n'a pas été favorable aux maladies des pois (bactérie de la graisse des pois ou anthracnose).

2.8 Herbages

Adventices

La plupart des demandes d'autorisation PER pour traiter les prairies permanentes concernent le rumex et les chardons.

Campagnols

La situation semble actuellement relativement stable même si des présences très variables sont signalées.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré avec la Station de Protection des Plantes durant cette saison. Nous exprimons notre reconnaissance aux agriculteurs qui ont mis à disposition leurs parcelles pour des observations, aux vulgarisateurs de ProConseil et aux collaborateurs des maisons de produits phytosanitaires qui nous ont transmis leurs observations. Nous remercions aussi nos collègues des services fédéraux et cantonaux pour leurs appuis dans nos investigations et recommandations en matière de protection des plantes.

Grange-Verney, janvier 2022

A. Zimmermann et Pierre-Yves Jaquiéry

